

55

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. LENFANT

50230

11 - Mobilités

Ligne ferroviaire de Rennes à Châteaubriant - Financement de l'étude d'opportunité de modernisation et des études préliminaires de relèvement de la vitesse

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

La ligne ferroviaire reliant Rennes à Châteaubriant d'une longueur de 60 kilomètres s'inscrit dans l'aire métropolitaine de Rennes jusqu'au nord du département de la Loire Atlantique, en passant par le sud-est du département d'Ille-et-Vilaine.

Cette ligne à voie unique est classée comme ligne de desserte fine du territoire. Elle est desservie quotidiennement par 14 TER pour une fréquentation de 377 000 voyageurs en 2022, en augmentation de 46 % par rapport à 2017. A ce titre, elle présente un enjeu majeur pour les territoires traversés.

L'état de cette ligne a nécessité la réalisation de travaux de régénération des infrastructures, essentiellement pour la voie, les ouvrages d'art et les ouvrages en terre ; en 2019, de Rennes à Retiers et en 2022, de Retiers à Châteaubriant. Ces travaux ont permis d'atteindre l'objectif de pérenniser l'exploitation de la ligne pour 20 ans minimum. Ils ont été financés dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020. La contribution financière du Département a été de 2 millions d'euros, soit 5 % du montant total.

Cette somme correspondait à l'économie qu'a pu réaliser le Département pour la construction de 2 ponts rails pour la 2 x 2 voies Rennes-Angers compte-tenu de la vétusté de la ligne qui avait permis sa coupure.

Dans le cadre du volet mobilités du contrat de plan Etat-Région 2023-2027, il est prévu d'étudier :

- le relèvement de la vitesse d'exploitation à 100 km / h sur l'ensemble de la ligne afin d'améliorer la qualité de la desserte TER et la durée des trajets. Les premiers travaux pourraient être réalisés à l'horizon 2027-2028 ;
- l'opportunité de la modernisation de la ligne pour accompagner le déploiement du service express régional métropolitain de Rennes et l'amélioration de la desserte de l'aire de Châteaubriant.

Il est donc proposé d'approuver les deux conventions de financement dont les montants sont les suivants :

Opération de relèvement de vitesse Rennes - Châteaubriant Phase étude préliminaire	Besoin de financement total (en € HT courants)					
	CPER Bretagne		CPER Pays de la Loire		Besoin total	
	%	€	%	€	%	€
Etat Bretagne	35,0000%	23 087 €			28,9100%	23 087 €
Région Bretagne	40,0000%	26 386 €			33,0400%	26 386 €
Département d'Ille et Vilaine	5,0000%	3 298 €			4,1300%	3 298 €
Rennes Métropole	10,0000%	6 596 €			8,2600%	6 596 €
Roche aux Féés communauté	10,0000%	6 596 €			8,2600%	6 596 €
Etat Pays de la Loire			20,0000%	2 779 €	3,4800%	2 779 €
Région de Pays de la Loire			80,0000%	11 117 €	13,9200%	11 117 €
Total	100,0000%	65 963 €	100,0000%	13 896 €	100,0000%	79 859 €

Opération de modernisation de la ligne de Rennes à Chateaubriant Phase d'étude d'opportunité	Besoin de financement total (en € HT courants)					
	CPER Bretagne		CPER Pays de la Loire		Besoin total	
	%	€	%	€	%	€
Etat Bretagne	35,0000%	135 866 €			28,9100%	135 866 €
Région Bretagne	40,0000%	155 276 €			33,0400%	155 276 €
Département de l'Ille et Vilaine	5,0000%	19 409 €			4,1300%	19 409 €
Rennes Métropole	10,0000%	38 819 €			8,2600%	38 819 €
Roche aux Fées Communauté	10,0000%	38 819 €			8,2600%	38 819 €
Etat Pays de la Loire			20,0000%	16 355 €	3,4800%	16 355 €
Région de Pays de la Loire			80,0000%	65 419 €	13,9200%	65 419 €
Total	100,0000%	388 189 €	100,0000%	81 774 €	100,0000%	469 963 €

La participation totale du Département d'Ille-et-Vilaine est ainsi fixée à 22 707 euros HT.

Cette participation ne préjuge pas de l'engagement ultérieur du Département à participer au financement des travaux à venir.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention relative au financement des études préliminaires de relèvement de la vitesse de la ligne Rennes à Châteaubriant, portant le financement du Département à 3.298 euros HT, jointe en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention relative au financement de l'étude d'opportunité de modernisation de la ligne Rennes à Châteaubriant, portant le financement du Département à 19.403 euros HT, jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242853

Pour extrait conforme